



Responsable technique
du comité d'entreprise:
Moers Thierry

COMITÉ D'ENTREPRISE PPT SNCB DU 25 FÉVRIER 2021

Comité d'entreprise PPT SNCB du 25 février 2021

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise PPT SNCB du 28 janvier 2021 (2021BCE101)

Nous émettons quelques remarques sur la retranscription :

- A la page 3 du PV, nous avons demandé lors du dernier CEPPT de corriger le PV et d'indiquer qu' "Un représentant de BPT répond aux OS qu'il s'en fout des D43 et qu'il ne les lit pas." Nous constatons une fois de plus que cette remarque n'a été reprise dans les remarques au PV alors que ceci avait été explicitement demandé lors du CEPPT du 28 janvier.

- Page 6 : Un monitoring entre la SNCB et la firme privée de nettoyage est également prévue. Quand ce monitoring est-il prévu ?

A ajouter dans les TO DO.

TO DO :

- **Plan d'action pour accidents de travail Sécurail.**
- **Monitoring entre la SNCB et les firmes privées de nettoyage.**

2. Suivi des recommandations 2.21 et 2.22 de la commission d'enquête parlementaire sur l'accident de Buizingen : explication de B-SW (2021BCE505)

Le nombre de dépassements de signaux a baissé ces derniers mois. Nous faisons la remarque sur le flux de voyageur qui a drastiquement diminué et que, par conséquent, les conducteurs roulent beaucoup plus sur du vert. Les trains sont bien dans leurs sillons respectifs.

3. Accidents de travail 2020 et 2021 : explication par le SIPPT (y compris analyse des accidents Sécurail) (2021BCE506)

Le Conseiller en prévention nous informe qu'il ne peut pas nous fournir les chiffres ce mois-ci parce que la base de données n'a pas été actualisée. Les chiffres seront présentés lors du prochain CEPPT.

Il présente tout de même les statistiques des accidents pour Sécurail pour l'année 2020. Le nombre d'agression physique sur les agents de Sécurail est passé de 61% en 2019, à 71% en 2020 et 91% pour le début de 2021. Nous avons demandé s'il y avait un lien entre la pandémie et cette augmentation du nombre d'accidents.

cheminots@cgsp.be

www.cheminots.be



Parole de cheminots

Le CP confirme qu'on peut déduire des chiffres, qu'il y a effectivement un lien vu qu'un nombre relativement important d'agressions est dû à des incivilités liées aux mesures sanitaires. La direction répond qu'ils vont mettre l'accent sur la formation permanente. Ce n'est pas évident pour le moment avec les mesures sanitaires, mais ils s'engagent à attirer l'attention sur ce point.

Nous demandons à ce que ce point soit repris dans les points à suivre du CEPPT. Une analyse et les moyens de prévention nous seront présentés prochainement.



4. Coronavirus :

► Stratégie de vaccination ;

La direction nous a d'abord réexpliqué la stratégie de vaccination du fédéral (avec ses différentes phases) ainsi que les lieux et le fonctionnement des différents centres de vaccination dans les régions.

Nous avons demandé si les cheminots seraient reconnus comme "métier essentiel" et donc vaccinés en priorité dans la phase 1b.

La direction nous répond que non. La première partie de la phase 1b concerne les personnes de plus de 65 ans et / ou ayant des risques de comorbidité. Ces groupes représentent respectivement 2 et 1,5 millions de personnes. La vaccination du reste de la population n'est donc pas pour tout de suite.

De plus, il s'avère très difficile de définir quels sont les métiers qui sont "à risque" ou pas. Une campagne de vaccination est compliquée à mettre en place pour finalement gagner que peu de temps par rapport à la phase 2 (vaccination du reste de la population de +18 ans)

Nous avons également demandé si les agents seront informés du type de vaccin qu'ils vont recevoir s'ils se présentent au centre de vaccination. Le médecin nous a répondu qu'en principe, le type de vaccin est indiqué sur la convocation.

La CGSP demande s'il y aura des dispenses pour se rendre dans les centres de vaccination ? Des discussions sont en cours au niveau du gouvernement pour le moment. Ce point sera ensuite discuté en sous-commission paritaire.

La CGSP a également demandé si le vaccin sera obligatoire et s'il y aura obligation d'en informer notre direction. **La réponse est non.**

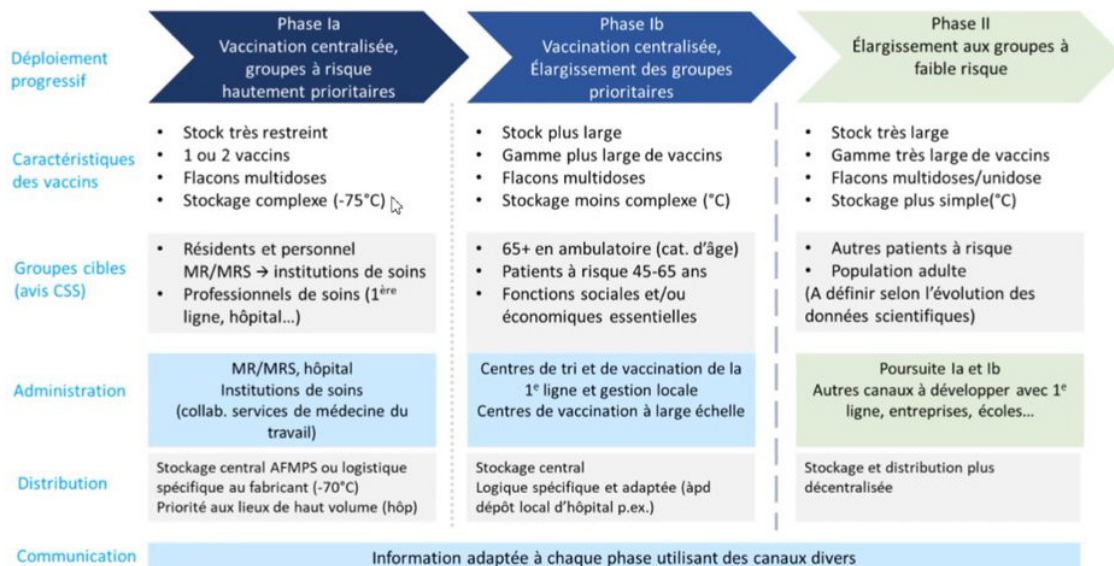
La vaccination se fera sur base volontaire et il ne faudra pas en informer sa ligne hiérarchique.

VACCINATION EN BELGIQUE : LE PLAN PAR ÉTAPES



Projection théorique, sous réserve des approbations et livraisons. Le type de vaccin administré à chaque groupe sera défini en fonction de ses caractéristiques techniques et des lieux de vaccination.

Opérationnalisation de la stratégie vaccination – vue d’ensemble



► Constatations lors des visites du Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (2021BCE507)

Le conseiller en prévention nous a présenté les différents contrôles qu'il y a eu par le SPF Emploi sur les différents sièges de travail. Les remarques principales concernaient: le respect de la distanciation sociale, le nettoyage, le respect du télétravail quand c'était possible, l'affichage et l'aération.

Nous constatons qu'il y a encore beaucoup de remarques concernant des manquements dans le nettoyage qui avaient déjà été faites lors des premières visites lors de la 1^{ère} vague et des visites qui ont eu lieu récemment. C'est inacceptable presque un an plus tard.

Nous avons constaté beaucoup de problèmes lors de la visite de l'inspection du travail à l'OCC de Gand (7 remarques ont été faites par le SPF). On nous a fait remarquer qu'il y avait également beaucoup de problèmes à l'OCC de Bruxelles.

Nous avons aussi émis la remarque que lors du dernier comité d'entreprise local à Gand, les Organisations syndicales ont demandé une visite des lieux de travail après le passage du SPF, ce qui a été refusé par le conseiller en prévention.

La direction se renseignera sur le sujet et admet que la visite doit bien avoir lieu.



► Masques nasaux-bucaux

Lors d'un CEPPT précédent, le CP avait déclaré ceci : "Au niveau de la hiérarchie des masques, il faut d'abord privilégier le masque chirurgical pour les collaborateurs en contact avec la clientèle, ensuite le masque réutilisable en tissu et en dernier lieu le buff". (PV du CEPPT du 26/11/2020). Le mois passé, le CP signale que "les masques chirurgicaux sont mis à disposition des agents et à cet effet un stock suffisant était prévu [...]" (PV du CEPPT du 28/01/2021). Dès lors, nous sommes forts étonnés de lire dans la note du 10/02/2021 concernant les protections faciales SNCB, signée par la direction B-PT, que "Le port des masques en tissu est à privilégier durant votre prestation." et que "chaque agent dispose d'un stock restant de masques chirurgicaux."

Nous rappelons que la direction nous a confirmé que le stock était suffisant, et non restant, et nous demandons que la direction communique clairement avec les agents, concernant les conseils du conseiller en prévention. Une note sera rédigée par la direction.

Concernant les problèmes rencontrés avec les masques fournis par le fédéral, le conseiller en prévention nous informe que le gouvernement avait opté pour un masque doté d'une technologie pour « tuer » les particules du Sar-cov2 mais que les masques de la SNCB ne sont pas munis de cette technologie.

Nous avons également rappelé à la direction que les masques réutilisables doivent être jetés au bout de 20 utilisations et qu'il faut changer de masque toutes les 4h. C'est la raison pour laquelle certains pays préconisent l'utilisation des masques chirurgicaux dans les transports en commun et dans les hôpitaux.

► REX de B-PT pour les formations permanentes

La direction nous informe qu'il n'y a eu que peu de problèmes rencontrés lors des formations permanentes en présentielle. Nous sommes d'accord avec la direction que la demande est forte de la part des travailleurs de reprendre les formations en présentielle. Comme tout le monde, ils ont envie de revenir à une vie de plus en plus "normale". Cela dit, les directives du gouvernement ne vont toujours pas dans ce sens et continuent d'insister sur le respect du télétravail quand cela est possible.

La direction nous informe que la formation permanente du 2^{ème} trimestre se fera à nouveau en visioconférence.

5. Retour points B-ST

► Fontaine à eau dans les dépôts

Nous avons demandé le mois passé un état des lieux des entretiens des fontaines à eau dans les différents dépôts. Celles-ci devraient être entretenues deux fois par an ce qui n'est pas le cas dans la majorité des sièges de travail et particulièrement dans les districts Sud-ouest. La direction a mis en demeure l'entreprise responsable de l'entretien mais se veut rassurante quant à l'utilisation de celle-ci. Le manque d'entretien ne rend pas l'eau impropre à la consommation.

Nous rappelons quand même qu'il est hors de question d'envoyer les agents remplir leur bouteille dans les éviers des WC quand les fontaines sont hors-services.

► Procédure vigie

La formation pour la procédure est en cours et la procédure devrait être opérationnelle d'ici le printemps pour le désherbage.

Nous avons demandé quelle était la procédure dans les gares où la procédure "vigie" n'était pas possible. La direction nous répond que c'est la procédure classique qui sera utilisée, c'est à dire avec la mise hors service de la voie, ce qui rend le travail beaucoup plus compliqué.

► Camionnette brigade NIT

Il y a plusieurs mois, nous avons demandé l'installation d'une paroi de protection dans les camionnettes des brigades NIT. Après plusieurs malentendus suite à la crise sanitaire, la direction s'engage à faire une analyse de risques avec les services de BSW.

► Gare de Namur

Cela fait un moment que nous signalons les problèmes liés au bien-être et la sécurité dans la gare de Namur qui est en travaux depuis plusieurs mois. Il y avait, entre autres, de gros problèmes d'infiltration d'eau.

L'inspection du travail du SPF Emploi est venue sur place et a fait toute une série de remarques dont l'entreprise en charge des travaux dit avoir tenu compte. Nous demandons à ce qu'un suivi de ce dossier soit fait au CEPPT.

6. Reprise du contrôle des titres de transport

La direction nous informe qu'il n'y a pas de changement, le nombre d'accompagnateur qui ont repris le contrôle est en légère augmentation. Nous signalons que certains collègues nous informent que des pressions sont mises sur certains agents et que parfois même des menaces de punitions sont utilisées pour pousser les agents à reprendre le contrôle. La direction nous répond qu'elle est étonnée de ce point, et nous demande de faire remonter les cas concrets. Elle rappelle une Xème fois qu'aucune punition ne sera appliquée aux agents qui craignent de reprendre le contrôle pour autant que les autres tâches soient bien effectuées (Linda, MoveSafe, annonces voyageurs, rapports de train...)



7. Registre Bien-être

Nous avons constaté que plusieurs agents rencontraient des difficultés à encoder un "risque" dans le "Registre du Bien-Être". Tout d'abord sur les appareils mobiles (smartphone, iris...) où il y a un problème avec la programmation qui n'est pas compatible avec les applications mobiles. Mais également sur l'intraweb où un message d'erreur apparaît lorsqu'il faut encoder le "Lieu de travail concerné par l'inscription". Le Conseiller en Prévention nous répond que le service informatique travaille actuellement sur le problème de la compatibilité du registre avec les applications mobiles mais se dit étonné du problème rencontré à partir d'un PC. La direction va vérifier ces informations.

Nous demandons à ce que l'on simplifie l'accès au Registre du Bien-Être pour que les agents puissent l'utiliser plus facilement.

8. Analyse de risques Sécurail

Les services de Sécurail ont eu fort à faire ces dernières semaines avec les soucis liés à la forte affluence sur certains trains. La direction soumettra un plan d'action pour diminuer les chiffres du nombre d'accidents de travail au prochain comité.

Dans la majorité des cas, il s'agit d'une intervention qui implique une privation de liberté (menottes, immobilisation...) Ce sont des interventions qui commencent parfois calmement et puis le resquilleur essaie de partir et Sécurail doit intervenir. Dans ces cas-là, les agents font parfois des mouvements brusques qui engendrent des lésions musculaires.

Nous demandons si les formations sont suffisantes pour gérer ce genre de situations. Des formations permanentes ont lieu régulièrement, les images des interventions sont parfois utilisées pour faire des retours sur expérience et voir avec les agents ce qui aurait pu mieux se passer. Il n'est pas évident d'organiser des formations avec les mesures sanitaires que l'on connaît actuellement mais la direction s'engage à réfléchir à des solutions pour améliorer la situation.

TO-DO : Présentation de l'analyse de risques Sécurail

9. Problématique des rames sans WC opérationnel

Lors d'un CEPPT précédent, le conseiller en prévention avait répondu à notre question de savoir s'il était normal de travailler dans une rame sans WC fonctionnel dans les trains : "Le CP répond que non et qu'il faut au moins prévoir une toilette disponible." Nous sommes donc étonnés d'apprendre par les répartiteurs matériels, qu'ils ont reçu une note concernant les "Directives relatives Covid19 aux installations sanitaires de nos trains" en date du 2/11/2021 qui dit que "Il n'est pas prévu de supprimer un train pendant la journée ou le service quand il n'y a pas de toilettes disponibles dans le train." D'après la direction, les problèmes de rames sans WC sont exceptionnels. Nous signalons que la déclaration de ces problèmes sont exceptionnels parce que le personnel est mis sous pression et qu'on leur dit qu'ils n'ont pas le droit de faire d'arrêt sanitaire ni de supprimer le train.

- Nous demandons à ce qu'on tienne compte de ce problème lors du roulement des trains. Les trains doivent, à un moment ou à un autre, pouvoir retourner dans un faisceau où il est possible de vidanger et de remplir les citernes.
- Nous demandons à ce que les toilettes ne soient pas considérées comme une question de "confort" lors du passage en atelier, mais comme un point de sécurité. Si une AM sans WC est utilisée parce qu'elle est accouplée à un AM avec des toilettes disponibles, alors il ne faut pas découpler ces rames.
- Nous demandons à ce qu'un travail soit effectué chez BTC pour éviter que les tuyaux d'eau ne se retrouvent à l'air libre et gèlent lors des températures hivernales. Cela a causé pas mal de soucis pour l'approvisionnement en eau des rames lors de la dernière vague de froid.
- Nous rappelons aux agents de faire remonter par mail ou par D43 tous les soucis liés aux rames sans WC disponibles.

TO-DO : Le point sera repris dans les points à suivre lors des prochains CEPPT pour avoir une procédure pour que le personnel et les voyageurs aient des sanitaires en service.

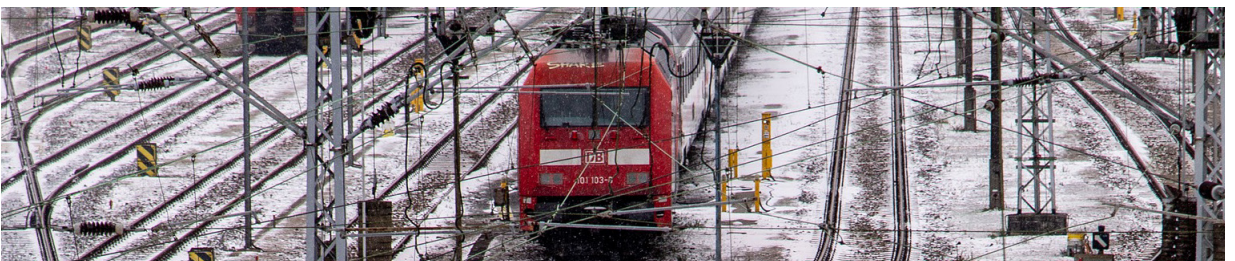
10. Evaluation période hivernale

B-ST nous a présenté le plan de la SNCB pour la période hivernale. Nous constatons que ce plan est un plan très théorique et ne tient pas compte de la réalité du terrain. Il parle de déneigement des quais en fonction de la distance du signal alors que les trains ne s'arrêtent pas en fonction du signal mais en fonction des plaques d'arrêts selon la longueur du train.

Nous avons signalé le problème que dans la plupart des gares, le déneigement se faisait là où les voyageurs embarquaient dans le train. Or, lors du débarquement, cet endroit n'est pas toujours le même (cela dépend si la gare se trouve plutôt en amont ou en aval du quai). Cela cause des soucis, d'un point de vue sécurité, parce que les voyageurs débarquent alors sur une partie non déneigée.

De plus, le plan de déneigement concerne un chemin de 1m de large hors zone de sécurité. Or, c'est justement la zone au bord du quai qui est la plus dangereuse.

La direction n'avait pas vraiment de réponse à nous fournir.



11. Présentation du tableau de suivi des points

La direction nous explique le tableau de suivi des points non traités et à suivre avec les différents TO-DO.

Ce point avait été demandé par la CGSP pour suivre les points non traités, une bonne chose sur le suivi des dossiers.

12. Divers

- Nous rappelons que nous sommes sans réponse sur l'organisation du comité 6SE, cette instance n'a plus siégé depuis 2018, la direction réfléchit comment l'organiser.

Nous insistons sur le respect des instances et la tenue de ce comité au plus vite.



**Le prochain groupe de travail sur l'enquête WE ARE SNCB 2021
aura lieu le lundi 22 mars 2021**

La délégation du comité d'entreprise PPT SNCB

Les élus effectifs :



Les élus suppléants :

